

**Veillez prendre note que ce procès-verbal est sujet à des modifications; il sera soumis pour approbation au conseil de ville lors de la séance ordinaire qui aura lieu le lundi 7 novembre 2016.**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le vendredi 28 octobre 2016, à 12 h 15, au lieu habituel des délibérations.

**SONT PRÉSENTS :** M. le maire Pierre Corbeil ainsi que les conseillers et conseillères Mme Karen Busque, M. Pierre Potvin, Mme Céline Brindamour et Mme Sylvie Hébert.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :** Me Sophie Gareau, directrice générale et Me Annie Lafond, greffière.

**SONT ABSENTS :** La conseillère Mme Lorraine Morissette, ainsi que les conseillers M. Gilles Bérubé, M. Bernard Gauthier et M. Robert Quesnel.

Les membres du conseil présents formant quorum, le maire déclare la séance ouverte.

**RÉSOLUTION 2016-545**  
Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Karen Busque,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le vendredi 28 octobre 2016, à 12 h 15, au lieu habituel des délibérations, soit et est adopté tel que préparé.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

**RÉSOLUTION 2016-546**  
Nomination de Ian Bélanger au poste de directeur du Service sports et plein air.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par le conseiller Pierre Potvin,

QUE M. Ian Bélanger soit et est nommé au poste de directeur du Service sports et plein air sur une base régulière à temps complet à compter du lundi 31 octobre 2016, au salaire correspondant à la classe 5, échelon 1, de la classification salariale des employés-cadres.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

Le maire déclare que les demandes de dérogation mineure seront abordées au point suivant et que si une personne est présente pour faire valoir son point de vue concernant l'une des demandes inscrites à l'ordre du jour, elle est priée de se lever immédiatement, de s'identifier et de préciser pour quelle adresse elle souhaite se faire entendre.

Aucune des personnes présentes ne répond à cette invitation.

ATTENDU QUE des demandes de dérogation mineure ont été présentées par 8195838 Canada inc., concernant les lots 5 201 016 et 5 201 023 du cadastre du Québec, correspondant aux propriétés situées respectivement aux 195 et 251, rue Roland-Audet;

ATTENDU QUE ces demandes consistent à:

- **Pour le 195, rue Roland-Audet:** fixer à 5,25 mètres plutôt qu'à 6 mètres la marge de recul avant applicable du côté ouest du lot 5 201 016 du cadastre du Québec, donnant sur la rue Roland-Audet;
- **Pour le 251, rue Roland-Audet:** fixer à 5,25 mètres plutôt qu'à 6 mètres la marge de recul avant applicable du côté est du lot 5 201 023 du cadastre du Québec, donnant sur le boulevard Sabourin;

ATTENDU QUE cette demande, si elle était acceptée, affecterait la partie B de l'annexe A du règlement de zonage 2014-14;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, en vertu de sa résolution 180-2373 et pour les raisons qui y sont exprimées, recommande au conseil de ville d'acquiescer à cette demande;

ATTENDU QUE le conseil de ville partage l'opinion du comité consultatif d'urbanisme;

**RÉSOLUTION 2016-547**

Acceptation des demandes de dérogation mineure présentées par 8195838 Canada inc., concernant les propriétés des 195 et 251, rue Roland-Audet, lots 5 201 015 et 5 201 023, CQ.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Potvin,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville acquiesce aux demandes de dérogation mineure présentées par 8195838 Canada inc. et fixe à 5,25 mètres plutôt qu'à 6 mètres la marge de recul avant applicable respectivement du côté ouest du lot 5 201 015 du cadastre du Québec, correspondant à la propriété située au 195, rue Roland-Audet, et du côté est du lot 5 201 023, cadastre du Québec, correspondant à la propriété située au 251, rue Roland-Audet.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

**COMMENTAIRE**

Correspondance.

-----  
La greffière n'a retenu aucune correspondance à communiquer à l'assemblée.  
-----

**COMMENTAIRE**

Période de questions réservée au public.

-----  
Aucune question.  
-----

**RÉSOLUTION 2016-548**

Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par le conseiller Pierre Potvin,

QUE la séance soit levée.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----  
Et la séance est levée à 12 h 24.



---

**PIERRE CORBEIL, maire**



---

**ANNIE LAFOND, notaire  
Greffière**